

COMPTE RENDU
CAPL cadres B du 06/03/2012

« Filière Gestion Publique »

*Les représentants FO DGFIP 85 pour cette CAPL :
Sébastien LIEVRE (élu) et Marcel NAVARRO (expert)*

NOTRE DECLARATION LIMINAIRE :

Monsieur le Président,

Après la CAPL des cadres C du 9 février 2012, nous sommes là aujourd'hui pour évoquer avec vous le mouvement de mutation des cadres B de la filière gestion publique. A la lecture de l'ordre du jour, il nous semble d'ores et déjà que les débats risquent d'être tronqués puisque visiblement, aucun mouvement ne semble envisagé alors qu'il existe des possibilités.

Par conséquent, si il s'avère qu'aucun mouvement intradépartementale n'est prononcé aujourd'hui, nous ne pourrons que constater qu'aucun cadre B ou C vendéen n'aura obtenu satisfaction au 01/04/2012...

Pourtant, un grand nombre de chaises demeurent désespérément vides dans de nombreux services ! Les conditions de vie au travail ne vont donc pas s'améliorer à la DGFIP de Vendée, bien au contraire, et les agents ne peuvent même plus espérer une prochaine mutation dans ce contexte tendu. Cette situation est inacceptable et nous souhaitons que ces pratiques changent.

A quoi bon demander l'avis des représentants des personnels si vous n'envisagez que si peu de mutations internes ?

Nous n'oublions pas les paroles du Directeur Général Mr Parini dans sa lettre adressée aux personnels de la DGFIP le 14/06/2011 : « Je souhaite appeler votre attention sur la place particulière faite à la qualité des conditions de travail. Toute une série de mesures très concrètes traduisent cette priorité afin de vous assurer un environnement de travail de qualité. Tout cela avec une finalité commune : assurer une vie harmonieuse au travail au sein de la DGFIP »

Mais de quelle DGFIP parlait-t'il ? Nos conditions de travail se dégradent davantage jour après jour. Les arrêts de travail se multiplient. Le malaise est désormais présent dans tous les services.

Mr Le Président, il faut véritablement stopper immédiatement les suppressions d'emplois avant d'avoir à déplorer davantage de drames humains dans notre département. Les dépressions et les burn-out liés aux conditions de travail se multiplient. Cette réalité est inacceptable et il est urgent de réagir face à ce fléau.

Le 2 mars, vous avez signé et diffusé une note relative au jour de carence en cas de congé de maladie avec effet rétroactif au 1er janvier 2012. Nous tenons ici à rappeler notre opposition à cette nouvelle règle qui n'a que pour seul but de stigmatiser les fonctionnaires et nous exigeons fermement son abrogation.

Vous expliquez dans cette note départementale que concernant les congés maladie intervenus en janvier et février 2012, la retenue sera effectué sur la rémunération du mois d'avril. Nous savons que certains agents ont eu plusieurs arrêts successifs sur cette période et nous vous demandons expressément de prendre des mesures afin de lisser ces retenues sur traitement sur plusieurs mois.

MOUVEMENT DE MUTATION PRONONCE POUR LE 01/04/2012 :

Aucun mouvement intradépartemental de mutation n'a été décidé par la Direction locale, toutes les demandes internes demeurent insatisfaites ! Ce que nous avons vigoureusement dénoncé puisque des mouvements de mutation étaient possibles entre les différents services de la Roche /Yon.

Faute de collègues arrivant de l'extérieur du Département, le Directeur justifie ce choix en affirmant que tous les services sont globalement à l'équilibre, même si il admet que cet équilibre est très fragile.

Les services apprécieront à leur juste valeur cette nouvelle notion d'équilibre alors que les difficultés sont criantes partout !

Nos Directeurs sont donc désormais des « équilibristes », ce que nous avons déjà compris lors du dernier CT où le Directeur nous avait expliqué que les emplois supprimés l'avaient été dans les services les moins fragiles... « On supprime là où ça fait le moins mal... », tels étaient ses propos !!!

C'est donc ça sa notion d'équilibre... Les services concernés seront ravis de comprendre qu'ils sont désormais à l'équilibre avec du personnel en moins !

Encore une expression que le Directeur va devoir rajouter à sa liste de mots interdits que nous n'acceptons plus d'entendre :

« Je ne suis pas le père Noël »,

« C'est difficile »,

« C'est compliqué »,

« Nous sommes à l'équilibre »

Etc...

La liste s'allonge, Mr Le Directeur, et vous avez toujours autant de mal à justifier l'injustifiable... à savoir les insuffisances d'effectifs partout !

Néanmoins, Mr Cérés prend l'engagement de réaliser un mouvement d'ampleur pour le 01/09/2012 afin de satisfaire de nombreuses demandes internes non satisfaites ? Nous espérons sincèrement que celui-ci pourra tenir ses promesses car tout dépendra du nombre de collègues mutés en Vendée à cette même date...

Nous rappelons au Directeur que les frustrations seront grandes si celui-ci n'est pas en mesure de tenir ses engagements.

PETIT RAPPEL DE REGLES POUR LES MUTATIONS DEPARTEMENTALES « FILIERE GESTION PUBLIQUE » :

Les anciennes demandes de mutation sont toujours classées par l'ancienneté de la demande alors que les nouvelles demandes sont classées selon les nouvelles règles, à savoir l'ancienneté administrative (l'indice).

Concernant les agents promus contrôleurs par liste d'aptitude, contrairement aux années précédentes, les affectations sur place ne seraient vraisemblablement plus d'actualité... Ces agents promus devraient être traités au même niveau que les contrôleurs mutés en Vendée, selon les dires de Mr Cérés.

Nous mettrons tout en œuvre pour que les collègues vendéens promus puissent être affectés au plus près de leur domicile.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER SI VOUS ETES CONCERNES PAR LE MOUVEMENT DE MUTATIONS DU 01/09/2012 (demandes de mutation interne, promus sur liste d'aptitude, etc...)

JOUR DE CARENCE :

Concernant le prélèvement des jours de carence, le Directeur s'engage à être vigilant si des situations particulières l'exigent. Si plusieurs jours de carence sont à prélever le même mois, nous avons demandé à la Direction de lisser ces retenues afin de ne pas pénaliser davantage les collègues malades. Adressez-vous à nous si cet engagement n'était pas respecté.

Sébastien LIEVRE, Secrétaire de Section

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

**NOUS SOMMES A VOTRE SERVICE
POUR DEFENDRE VOS INTERETS**

sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr

marcel.navarro@dgfip.finances.gouv.fr

SITE INTERNET : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>